

*Initiatives ministérielles*

Je rappelle au gouvernement que ce projet de loi encourage la violation et le mépris de la loi comme ce fut le cas jadis de la mise en garde qui figurait sur les boîtes de condoms. A mon avis, on ne devrait pas présenter un projet de loi sur un sujet aussi sérieux dans un esprit de complicité ou de fraude. Ce sont les réserves que j'ai à l'égard du fondement constitutionnel de cette mesure législative.

J'ai d'autres réserves aussi. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit ici parce que je veux le citer. Ce projet de loi ne traite pas adéquatement de la question de l'accès. Il établit peut-être un cadre pour l'avortement. Mais il ne prévoit pas que lorsqu'une femme cherche un avortement, où qu'elle soit au pays, elle doit pouvoir obtenir le même traitement et il n'y a pas de politique à cet effet qui accompagne le projet de loi.

Cette question ne se limite pas à l'avortement. Nous discutons de la différence entre la façon libérale et la façon conservatrice de voir le Canada. De ce côté-ci de la Chambre, nous pensons qu'il incombe au gouvernement de diriger le pays, dans une large mesure. Nous croyons que les députés doivent contribuer à l'identité canadienne et la renforcer par la création, l'élaboration et le renforcement de valeurs auxquelles nous croyons en tant que Canadiens, les valeurs que nous devons raffermir et préciser davantage chaque jour.

De l'autre côté de la Chambre, les ministériels voient la responsabilité du gouvernement fédéral tout autrement. Quant à eux, d'après la Constitution, les soins de santé sont du ressort des provinces. Ils veulent les tenir responsables dans ce dossier. Ils ne veulent pas voir à ce que les femmes aient accès au même traitement partout au pays.

C'est ce que le ministre de la Justice a dit aux Canadiens et aux Canadiennes la semaine dernière à sa conférence de presse. Je cite le compte rendu:

«Il incombe au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de déterminer si les femmes de la province doivent aller à Halifax pour se faire avorter.»

• (1300)

Cela me rappelle un peu la législation sur les loteries. Le gouvernement a adopté une loi sur les loteries laissant les provinces libres d'en avoir ou non. Le gouvernement agit de la même manière lorsqu'il s'agit du programme national de soins de santé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voyons pas tout à fait le programme national de soins de santé comme un jeu de hasard. Nous estimons que notre programme de soins santé est un fleuron et un gage d'unité pour notre pays. Nous n'hésitons pas, en tant que parlementaires, à faire tout en notre pouvoir pour que la loi concernant l'avortement, peu importe quel régime elle instaure, soit appliquée à la grandeur du pays et que les services soient accessibles à toutes les Canadiennes selon les mêmes critères, peu importe où elles habitent.

Je sais qu'hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait allusion à la Constitution du Canada. Comme on peut le lire à la page 5596 du Hansard, il a déclaré:

Notre devoir est de respecter la Constitution du Canada qui prévoit que la responsabilité première de la prestation de services de santé relève des provinces. Le député convient que la Loi canadienne sur la santé n'exige pas des provinces qu'elles offrent tel ou tel service de santé, y compris les services qui visent à sauver des vies. Ce que le député propose, c'est de faire fi de la Constitution. . . qu'on envahisse un secteur qui relève des provinces.

J'ai de petites nouvelles pour les conservateurs. C'est le gouvernement fédéral qui a créé l'appareil national de soins de santé que nous avons au Canada. On a empiété sur la compétence provinciale par le biais tout à fait légitime du pouvoir fédéral de dépenser et du pouvoir fédéral de créer un programme qui est aujourd'hui l'une des plus grandes sources d'unité et de fierté de notre pays.

Comme les conservateurs ont voté contre le programme national d'assurance-maladie dans les années 60, nous n'en bénéficierions pas aujourd'hui au Canada s'il n'en était tenu qu'à eux. Nous devons ce programme à l'autorité du gouvernement libéral de l'époque.